

Buchères

Aube en Champagne

Mag

Le journal d'information de la ville de Buchères - N°58

www.ville-bucheres.fr

**Des arbres vêtus des différentes
nuances printanières...**

**De l'eau se promenant au gré du
courant...**

**Admironons ensemble l'Hozain,
la rivière traversant notre
commune!**



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Un évènement heureux et pas ordinaire à Buchères: le vote à l'unanimité du budget 2015 (13 présents, 13 voix pour). L'honnêteté m'oblige à préciser que la démission des trois conseillers «systématiquement contre» depuis longtemps, Messieurs Amat et Toutée et Madame Couchot, a permis cette nouvelle situation. Pour que l'info soit complète, il faut préciser que les suivants de la «liste Amat»: Mesdames Pelletier, Servas et Dragisic et Monsieur Bulard n'ont pas accepté leur nomination. Affaire à suivre... Que vont faire Monsieur Juvenelle et Madame Duranton ?

Malgré ses péripéties «ubuesques», la vie de la commune continue. Mise en place des bâtiments des deux nouvelles classes et du bureau de direction qui seront opérationnelles à la rentrée de septembre.

Bonne nouvelle, encore, avec l'avancement des travaux pour une ouverture en Août ou Septembre, des locaux commerciaux «Carrefour Market», de la boulangerie pâtisserie «Ganne», d'une station d'essence, etc... de nouveaux services très appréciés, j'en suis convaincu, pour l'ensemble de la population .

J'ai volontairement dans cet edito «Zappé» les points négatifs «réduction des participations financières de l'État et Augmentation des charges tout azimut».

En espérant un ciel plus clément pour les jours à venir.
Je vous adresse mes meilleurs sentiments.

Pour l'équipe municipale,
Votre Maire
Daniel Lebeau

Sommaire

- Compte rendu du Conseil Municipal 3 à 7
- Informations 8 à 9
- Travaux 10
- Service Enfance et Jeunesse 11
- Manifestations 12

INFORMATION

Nous vous informons que Mme Julliard est dans l'obligation de fermer le Relais poste à compter du 11 Mai jusqu'au 20 Juillet 2015 pour raison de santé.

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°58 -
Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
Imprimeur: Mairie de Buchères.

REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal tient à remercier tout particulièrement Monsieur VIGUIER pour le don du sapin de Noël. Ce denier a orné le préau de l'école lors des fêtes de fin d'année.

MERCI.

Pratique

Mairie
1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11
Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr
Site: www.ville-bucheres.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30
Mardi: 8H00-12H00
Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Vendredi: 8H00-14H00
Samedi: 9H00-12H00

COMPTÉ RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril, à vingt heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 08 avril 2015 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, David Moineau.

Absents : Mesdames Nathalie Pelletier et Nathalie Servas, démissionnaires.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Anne-Lise Cuny est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil municipal procède à l'approbation du compte rendu de la dernière séance, Monsieur David Moineau ne prend pas part au vote.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité (pour : 12)

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation.

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration (pour: 13 / contre: 0 / abstentions: 0).

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Moineau David, conseiller municipal depuis le 1er avril 2015, suite à la démission de Madame Catherine Bouchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

Mesdames Nathalie Pelletier et Nathalie Servas qui ont pris leur fonction de Conseiller municipal à cette même date sont également démissionnaires en date de ce jour pour Madame Nathalie Pelletier et en date du 14 avril 2015 pour Madame Nathalie Servas, date de réception de leur courrier de démission.

Compte tenu de la réception tardive des deux démissions et devant respecter un délai de trois jours francs pour convoquer les nouveaux élus, Monsieur Hervé Bullard et Madame Valérie Dragisic, n'ont pu être convoqués à ce conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission du conseil municipal de la commune de Buchères, de Madame Catherine Couchot qui est en tout point identique aux courriers de Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

Il rappelle les paroles prononcées, à la dernière réunion de conseil municipal, par Monsieur Alain Amat, dans le cadre d'un débat sur les votes des subventions pour les associations et des taxes 2015 :

« la population Buchéroise, j'en ai rien à faire »

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Christian Branle et de Madame Marielle Chevalier, nouveaux Conseillers départementaux pour le canton de Vendevre sur Barse qui remercient les électrices et électeurs qui leur ont accordés leur confiance.

- Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a plus d'article dans la presse concernant le différent avec la famille Huet-Paris, cependant il reçoit toujours des mails provoquant et injurieux à la mairie. Il informe le conseil municipal qu'il a reçu la demande, d'un des parents, d'une dérogation scolaire pour inscrire leur enfant à l'école de Verrières.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son regret du départ de Madame Magali Hernandes, qui exerce les fonctions Assistante Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles, à compter du 1er juillet 2015 pour une mise en disponibilité suite à un déménagement dans une autre région.

Son poste sera assuré par un agent en complément de son poste existant.

Madame Magali Hernandes a chargé Monsieur le Maire de saluer tous les conseillers municipaux.

Il souligne qu'elle est très consciencieuse dans son travail

- Monsieur le Maire rapporte un extrait de la Gazette du Parti communiste intitulé «la politique qui dégoutte», signé par D.D. ALACAMPAGNE qui critique les choix politiques de Monsieur le Maire.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le magasin Carrefour Market ouvrira ses portes le 1er septembre 2015 ainsi qu'une boulangerie-pâtisserie, un salon d'esthétique, une crèche et deux dentistes pour le moment. La station essence ouvrira à la même date.

Il annonce au conseil municipal que 12 appartements sur 14 seraient déjà vendus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2014.

Ce compte de gestion, conforme au Compte Administratif de la commune pour le même exercice n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire profite de cet instant pour adresser ses remerciements à Monsieur le Receveur Municipal.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Julliard Philippe.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 184 887.93 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 107 475.30 €

<u>SECTION BUDGÉTAIRE</u>	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>RÉSULTAT CUMULE DE CLÔTURE</u>
Investissement	207 262.58	107 475.30
Fonctionnement	184 887.93	184 887.93
TOTAL	392 150.51	292 363.23

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2014 et considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur municipal, le conseil municipal adopte le compte administratif 2014.

Monsieur Julliard Philippe fait part au conseil municipal des félicitations de Monsieur le Trésorier municipal de l'effort fait pour l'élaboration du budget avec la rigueur de celui de l'an passé.

Il précise que le résultat de clôture était positif en 2012, négatif en 2013 et de nouveau positif en 2014.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1)

Abstention : Monsieur Moineau David précise les raisons de son abstention à savoir que, compte tenu qu'il découvre seulement les rapports de présentation, il n'a pas pu analyser les résultats.

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser 2014	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 99 787.28 €		207 262.58 €	314 836.91 € 40 469.73 €	- 274 367.18 €	- 166 891.88 €
FONCTIONNEMENT	22 885.40 €	22 885.40 €	184 887.93 €			184 887.93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2014	184 887.93 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	166 891.88 €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 996.05 €
Total affecté au c/1068	166 891.88 €

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2014 qui présente, en section de fonctionnement, un total de dépenses et de recettes d'un montant de 1 404 136.05 € et, en section d'investissement, un total de dépenses et de recettes d'un montant de 555 271.96 €

Il précise que le budget primitif 2015 est voté par chapitre. Les crédits votés pour chaque compte budgétaire peuvent ainsi, en cas d'insuffisance, compenser l'inscription de l'un à l'autre à l'intérieur d'un même chapitre.

Le résultat du budget primitif 2015, présenté, est dû entre autre aux économies réalisées sur la fréquence de lavage des vitres des bâtiments communaux et des rues, le fleurissement, les illuminations de fin d'année, les vœux du Maire supprimés jusqu'à nouvel avis, la diminution du budget « fêtes et cérémonies », l'installation du nouveau système d'éclairage des rues et la diminution du coût d'imprimerie des bulletins trimestriels.

Monsieur le Maire remercie Mesdames et Messieurs les Maires Adjointes pour leur investissement pour la réalisation de ce budget primitif.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU GRAND TROYES

- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Grand Troyes a créé, par délibération du conseil communautaire en date du 03 mai 2006, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées, conformément à la réglementation.

Compte tenu de la nomination de nouveaux représentants du Grand Troyes à cette commission, à savoir, Madame Annie Gremillet et Monsieur Jean-Michel Viart, lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 14 octobre 2014, le conseil municipal de Buchères doit procéder à la désignation d'un représentant de la commune à la dite commission.

Le conseil municipal désigne Monsieur Julliard Philippe, représentant de la commune de Buchères à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité du Grand Troyes.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

MISE EN ŒUVRE RÉDUCTEUR TENSION

- Commandes éclairage public -

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la mise en œuvre d'un régulateur de tension dans les commandes d'éclairage public situées avenue des Martyrs du 24 août 1944, rue des Navettes, rue de la Gare, rue des Grands Nauzois, rue des Vaucelles, rue Gilbert Brisson, route de Maisons Blanches, route de Verrières.

Il rappelle que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) qui prendra en charge 50 % du montant des travaux qui sont estimés à 21 000 euros.

Ces régulateurs de tension permettront de diminuer la consommation d'énergie tout en maintenant un éclairage nécessaire pour assurer la sécurité des Buchérois.

Le conseil municipal demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

Il s'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 10 500 euros.

Il s'engage à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires et demande au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

Il précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- Relais radio Wifi -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Grand Troyes souhaite développer le système radio Data lié à la mise en œuvre du Poste Central de régulation du trafic de l'agglomération Troyenne, le Grand Troyes souhaite installer, mettre en service, exploiter et entretenir une station relais composée d'antennes sur la présence de feux de trafic, route de Maisons Blanches.

Ce système radio Data permet l'automatisation du feu de signalisation route de maisons blanches, inclus dans le périmètre de gestion du trafic routier par le Grand Troyes.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation temporaire « implantation de relais radio Wi-Fi » entre la commune de Buchères et le Grand Troyes qui prendra effet à compter de la notification de la présente décision au Grand Troyes pour une durée de 10 ans, reconductible expressément à l'échéance pour une durée de cinq ans.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

TRANSFERT DE COMPÉTENCES AU SDEA

- Infrastructure de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables -

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la commune adhère, ont été modifiés par arrêté inter préfectoral n° 2015069-0001 du 10 mars 2015, afin d'étendre le champ d'intervention du Syndicat au déploiement d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en tant que compétence optionnelle.

Acteur de la transition énergétique, la commune souhaite engager un programme départemental de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques en installant une borne de recharges pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le territoire de la commune.

L'usage de ce service se fera contre rétribution de l'énergie consommée par l'utilisateur.

Le conseil municipal décide le transfert au SDEA de la compétence optionnelle « infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans les conditions de l'article 3 des statuts du Syndicat.

Il prend acte du fait que ce transfert de compétence porte sur une durée minimale de huit ans.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE TROYES AU GRAND TROYES

- Conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées -

Par délibération en date du 16 juin 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts du Grand Troyes afin de clarifier l'exercice de certaines compétences communautaires qui entrainera automatiquement la reprise par le Grand Troyes de l'intégralité des compétences concernées avec, pour conséquence, le transfert de plusieurs services et activités comme le service de la vie étudiante, le développement du tourisme, le réseau de chaleur des Chartreux et le transfert d'un agent de la Ville de Troyes qui sera désormais affecté, à temps complet, à la gestion du poste centralisé de régulation du trafic urbain du Grand Troyes.

Après consultation favorable des dix-neuf communes membres, le Préfet du Département de l'Aube a procédé par arrêté en date du 27 octobre dernier, à la modification des statuts du Grand Troyes.

Le conseil municipal, décide d'accepter les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 18 novembre 2014, sur le transfert de la Ville de Troyes au Grand Troyes :

- du service de la vie étudiante
- de la compétence Tourisme
- du réseau de chauffage urbain des Chartreux
- d'un agent communal pour la gestion du poste de régulation du trafic urbain.

Résultat du vote : A l'unanimité (pour : 13)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

AVENIR ET GESTION
POUR BUCHERES
UNE DISPARITION
PROGRAMMEE?

Liste des démissionnaires de l'opposition:

- Monsieur Alain AMAT
- Monsieur Jack TOUTEE
- Madame Catherine COUCHOT
- Madame Nathalie SERVAS
- Madame Nathalie PELLETIER
- Madame Valérie DRAGISIC
- Monsieur Hervé BULARD

RÉUNION DU
CONSEIL
MUNICIPAL

MARDI 05 MAI 2015 à 19h30
Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu de la séance du 15 Avril 2015
- Communications de Monsieur le Maire
- Tarification activités Club Ados
- Recrutement accroissement saisonnier d'activité - Service technique -
- Vente de véhicule
- Achat de véhicule
- Conventions d'utilisations des installations communales - Cours de tennis -

«BUCHÈRES INVESTIT
POUR L'AVENIR»

•TRAVAUX ÉLECTRIQUES

En 2015, toutes nos installations de commandes d'éclairage publique vont être modernisées afin de diminuer les dépenses liées aux consommations d'électricité. Avec le concours du SDEA, des horloges astronomiques vont être posées ce qui permettra une synchronisation de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage. Des limiteurs de tension seront également mis en place ce qui permettra, tout en garantissant un éclairage permanent toute la nuit, de diminuer significativement la consommation.

Fin 2015, tout notre réseau électrique basse tension de la commune sera en technique isolée. Ce n'est pas moins de 3000 m de réseau et plusieurs dizaines de poteaux qui auront été remplacés par l'entreprise Union des Électriciens.

Une étude est également en cours pour la modernisation des feux tricolores route de Maisons Blanches.

A signalé que 50% des dépenses sont prise en charge par le SDEA

•VOIRIE 2015

Des travaux de réfection de voirie vont débuter en 2015 rue de la Colline. L'importance des dépenses de ces travaux nécessite de fractionner le chantier sur deux ou trois ans . La sécurité et la limitation de vitesse sont intégrées dans l'étude.

Des travaux afin de ralentir la vitesse des véhicules auront également lieu route de Verrières et rue de la Gare par la pose de panneaux et un marquage au sol conséquent.

La DDT procédera également à la réfection d'une partie de la rue des Vaucelles

Toujours dans un but d'amélioration de la sécurité, un stop a été installé à l'intersection de la rue du Bourg et de la rue du Monument

•BÂTIMENTS 2015

Des études sont en cours pour étudier les possibilités d'isolation de certains bâtiments pour les prochaines années afin de diminuer les dépenses de chauffage. La recherche d'aide financière liée à ce projet est en cours.

Pour tout renseignement concernant ces différents sujets, vous pouvez contacter P. Faivre, conseiller municipal délégué, en charge de ces dossiers. Permanence tous les mercredi après-midi de 14 h00 à 17h00 ou sur demande auprès du secrétariat de mairie.

Philippe FAIVRE, Conseiller Municipal Délégué

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

1ère catégorie: Maisons avec jardin visible de la rue

2ème catégorie: Balcons et terrasses fleuris

3ème catégorie: Etablissements publics et commerciaux fleuris



Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries de Buchères peuvent venir s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles avant le 15 juin 2015. La commission passera dans les rues de la commune afin de désigner les maisons les mieux fleuries de chaque catégorie. Les plus jolis fleurissements seront mis à l'honneur par la municipalité lors d'une réception comme chaque année afin de remercier les habitants participants.

RAPPEL A TOUS LES HABITANTS

Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers sur les trottoirs, il est rappelé que:

- le désherbage,
- le balayage des feuilles mortes et autres détritiques,
- ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois est à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers devant leur habitation.

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE BUCHÈRES

Les inscriptions auront lieu dans le bureau de l'école élémentaire les **lundis 11 et 18 Mai de 8h00 à 12h00**

Se munir des pièces suivantes:

- Certificat d'inscription préalablement délivré par la Mairie

(sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que les vaccinations sont à jours
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

Pour tous renseignements: 03.25.41.76.67

RECENSEMENT MILITAIRE



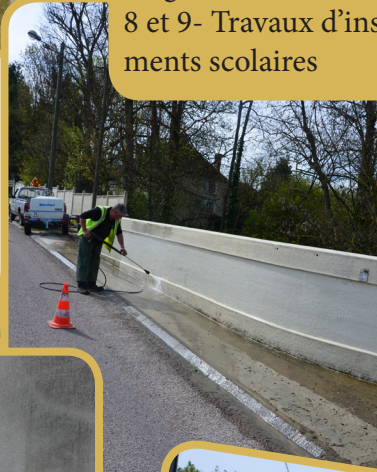
Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire.

Vous devez vous présenter en Mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille

LÉGENDES DES PHOTOS

- 1- Aménagement des voies piétonnes sur l'aire de loisirs «Parc Saint Exupery»
- 2- Changement des pots de fleurs sur le parking de la bibliothèque
- 3- Nettoyage du pont - Route de Maisons Blanches
- 4- Installation d'un panneau stop - Rue du Bourg
- 5 et 6- Réfection des peintures des mobiliers urbains
- 7- Avancement des travaux sur le site de l'ancien magasin «Aux bonnes affaires»
- 8 et 9- Travaux d'installation des nouveaux bâtiments scolaires



CLUB ADOS

Un début de vacances sous la pluie. Le tournoi de pétanque initialement prévu le premier jour a été annulé et remplacé par des jeux en intérieur auxquels nous avons convié les clubs de Sainte Savine et Essoyes.

Mais les ados ont pu se rattraper et se défouler à l'occasion des matinées BMX et un tournoi de foot interclubs à Sainte Savine.

Programme de cette semaine:

- Lundi 04/05: Accrobranche
- Mardi 05/05: Ball trap laser
- Mercredi 06/05: Tournoi sportif à Chaource
- Jeudi 07/05: Ciné + Kebab



ALSH

Des vacances placées sous le signe de la gourmandise.

La semaine dernière, les enfants ont participé au fleurissement de la commune. Chacun d'entre eux a planté une fleur dans les bacs qui seront mis en place dans quelques jours.

Le première dégustation d'un Goûter presque parfait a été une véritable réussite.

Programme de cette semaine:

- Bowling
- Parc de Fouchy
- Animations et jeux divers
- la suite des goûters presque parfait





Daniel LEBEAU, Maire de Buchères, et le Conseil Municipal invitent la population à participer à la cérémonie commémorative du 8 Mai 1945.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE

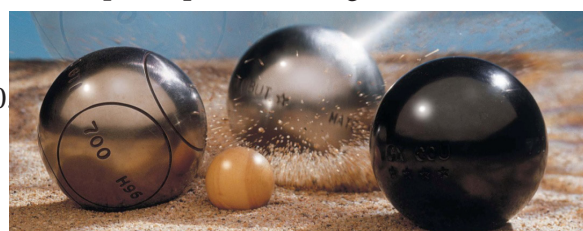
Rassemblement devant la Salle polyvalente – Rue des Aulnes.

10 heures 45 : Départ du cortège qui se dirigera vers le Monument aux Morts, rue du Monument.

11 heures 00 : Allocution, dépôt de gerbes.

CHALLENGE BRUNO COLIN

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Buchères organise le concours de pétanque «Challenge Bruno Colin» le **SAMEDI 13 JUIN 2015** - Salle Roland Thépenier
Inscription uniquement en doublette accompagnée d'un Buchérois à partir de 13h00. Jet du cochonnet à partir de 13h30
Tarif 5 Euros par personne.



VIDE GRENIER

Le vide grenier organisé par le Comité des fêtes se déroulera le **Dimanche 14 Juin 2015 de 6h00 à 18h00**

BUCHERES EN FÊTES

L'association PHIMADELPHIE COUNTRY, en partenariat avec la commune de Buchères, organise la 4ème fête de l'été **le Samedi 27 et le Dimanche 28 Juin 2015.**



MANIFESTATIONS À VENIR

- Cérémonie de l'Appel du Général de Gaulle
- Kermesse de l'école
- Fête nationale
- Prix du Parc logistique
- Cérémonie commémorative du 24 Août
- Concours de pétanque
- Prix de l'Horloge